

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

Séance du 28 août 2020

L'an **deux mil vingt**, le **vingt-huit du mois d'août** à **dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de l'Archipel sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire**.

Présents : Mme LOUAPRE . Mme CHATELAIN - LE COURIAUD . M. VUICHARD. Mme FOULLOUS-LOPINET . M. BERHAULT. Mme GUINGO . M. PERREUL. Mme BRIAND . Ms LE MESLE. HERVÉ . RENOT . SOUFFLET. Mmes TOURNOUX . PARION . Ms MOSSET . MORANGE . CHARTIE . JORE . Mmes RANCHY . LERAY . MOINEAU. M. MARTIN .

Absents excusés : M. MONSIGNY . Mmes PELOIS . TOURON . FONTAINE . CAPLAN .

Absent excusé ayant donné pouvoir : M. GILLOT à M. PERREUL
Mme HOUSSIN à Mme GUINGO

M. Christian PERREUL a été nommé secrétaire.

1°/ Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 10 juillet 2020

A l'unanimité des votes exprimés (une abstention de M. MORANGE) après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du vendredi 10 juillet 2020.

2°/ Modifications du tableau des effectifs – Services Animation Enfance Jeunesse Périscolaire et Hygiène / Restauration – Année scolaire 2020 - 2021

Mme Sophie BRIAND, Adjointe déléguée à la Vie Citoyenne, aux Ressources Humaines et aux Transports expose à l'assemblée qu'en raison de la crise sanitaire et du temps consacré à sa gestion, les besoins temporaires et en renforts annuels des services AEJP et Hygiène – Restauration n'ont pas pu être quantifiés et prévus en fin d'année scolaire.

La conjoncture de crise est venue s'ajouter à la réorganisation globale due au retour à la semaine scolaire de 4 jours.

Les besoins n'ont ainsi pu être affinés que dans la deuxième quinzaine du mois d'août.

Une délibération ne pouvant pas juridiquement être rétroactive et la présence des renforts dès la journée du 31 août 2020 qui correspond à la pré-rentree des personnels et enseignants étant nécessaire, il s'est avéré indispensable de réunir le Conseil Municipal en amont pour que les contrats puissent être effectifs à cette date.

Mme BRIAND rappelle en outre que le Trésorier exige pour le paiement des agents auxiliaires (renforts, besoins temporaires) comme pour les contrats d'engagement éducatif (CEE) une délibération créant précisément ces postes.

Il est bien précisé que lorsqu'un poste est créé, il n'est pas nécessairement pourvu.

Deux postes en CDD correspondent au remplacement d'agents titulaires actuellement en disponibilité pour convenance personnelle.

Un troisième correspond à des besoins pérennes sur des missions d'encadrement périscolaire et d'entretien des locaux scolaires. S'il est proposé de créer un poste en CDD (18.78/35^{èmes}) pour pourvoir aux besoins dès la rentrée, la question de la création d'un poste statutaire sera à traiter lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal, après avis du comité technique.

Le quatrième est un renfort polyvalent sur l'année. Le besoin lissé étant un temps complet, un CDD permet à l'agent recruté de disposer du même traitement chaque mois.

Les embauches en CEE n'étant nécessaires qu'à partir des vacances de la Toussaint, leur création sera proposée lors d'une prochaine séance.

Mme Sophie BRIAND ajoute que les besoins sont récurrents chaque année.

Il aurait été possible d'attendre le 7 septembre pour délibérer, mais un agent remplacera une ATSEM actuellement en disponibilité. De ce fait, elle n'aurait pas pu effectuer la pré-rentrée avec son enseignante, ce qui est particulièrement important.

Elle rappelle que pour employer un agent, il faut une validation du Conseil Municipal. Les postes qui sont ouverts ne sont pas effectifs s'il n'y a pas de besoin.

L'un des postes à 5.30/35^{èmes} correspond à un très petit temps, mais fait suite au constat du manque d'encadrants sur le trajet du midi de l'école Notre Dame. Par ailleurs, il y a dans les effectifs un enfant qui nécessite plus de temps. Le choix a donc été fait pour faciliter la tâche du personnel en place mais également pour la sécurité des enfants.

La personne qui va occuper ce poste travaillera uniquement sur le temps de midi, mais compte tenu de sa situation personnelle, cela lui permettra de « reprendre goût à la vie ».

Le poste à 29.10/35^{èmes} est le complément d'un mi-temps thérapeutique. Il est prévu pour le moment jusqu'au 16 octobre. S'il y a prolongation, on aura à y revenir.

S'agissant du budget, Mme BRIAND fait savoir que l'ensemble de ces agents est payé au SMIC horaire.

Une somme est toujours prévue au budget pour couvrir ces besoins et ne pas avoir à faire de décision modificative.

Mme Salwa FOULLOUS – LOPINET informe que le poste à 18.78/35^{èmes} est un temps annualisé. Les postes à 5.30/35^{èmes} correspondent à un temps de surveillance de 1 h 30 chaque midi les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les effectifs sont de 92 à 96 enfants, dont celui qui a des besoins spécifiques, à l'école Notre Dame et les agents ne sont que 3 pour assurer les trajets.

Mme BRIAND fait remarquer que pour l'agent dont le salaire est lissé sur l'année, il s'agit de lui faciliter sa gestion personnelle, certains mois comportant 2 semaines de vacances scolaires donc sans activité. Si on optait pour un contrat d'auxiliaire, l'agent ne serait payé que deux semaines ces mois-là.

Mme la Maire conclut sur le fait que l'on délibère sur ces ouvertures de postes tous les ans mais plutôt lors de la séance de Conseil Municipal de juillet. Avec la surcharge de travail à laquelle a dû faire face la direction du service AEJP en lien avec la COVID, cela n'a pas pu être fait sur cette période.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

CRÉATION DE POSTES CONTRACTUELS – Encadrement périscolaire et entretien des locaux

Grade	Temps de travail	Dates du CDD
Adjoint technique Territorial	18.78/ 35 ^{èmes}	31 août 2020 au 6 juillet 2021
Adjoint technique territorial	35/35 ^{èmes}	31 août 2020 au 31 juillet 2021 (remplacement ATSEM en disponibilité)
Adjoint d'animation territorial	31/35 ^{èmes}	7 septembre 2020 au 31 août 2021 (remplacement animateur jeunesse en disponibilité)
Adjoint d'animation territorial	35/35 ^{èmes}	31 août 2020 au 31 août 2021 (agent polyvalent périscolaire)

CRÉATION DE POSTES D'AUXILIAIRES (renfort temporaire des équipes municipales) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020 – 2021

Création de postes	Temps de travail maximum	Dates	Fonctions visées
Adjoint technique territorial	29.10/35 ^{èmes}	31 août 2020 au 16 oct 2020	ATSEM (complément d'un agent en mi-temps thérapeutique)
Adjoint technique territorial	29.96/35 ^{èmes}	31 août 2020 au 16 oct 2020	Agent polyvalent périscolaire
Adjoint technique territorial	5.30/35 ^{èmes}	31 août 2020 au 6 juillet 2021	Agent polyvalent périscolaire
Adjoint technique territorial	5.30/35 ^{èmes}	31 août 2020 au 6 juillet 2021	Agent polyvalent périscolaire

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire lève la séance à 18 h 16.